

POLITIQUES

[Définitions](#)

Cette section permet de présenter la définition de certains termes importants.

[Conditions d'utilisation du site Internet](#)

Cette section permet à l'utilisateur de comprendre les règles d'utilisation du site Internet dans lequel il transige.

[Politiques d'achat](#)

Cette section clarifie toutes les règles et conditions qui se rapportent à la transaction elle-même : devise utilisée, méthode de paiement, ainsi que les confirmations de transaction et de paiement.

[Politiques de livraison et de cueillette de Billets](#)

Cette section présente les différentes options de livraison, les conditions, les droits et les règles de fonctionnement qui en découlent : poste régulière, envoi prioritaire, poste hors-Québec, au Canada et à l'international et, finalement, cueillette des Billets à un point de distribution ou à la billetterie du Festival d'été international de Québec (FEIQ), le cas échéant.

[Politiques de retour et de remboursement](#)

Cette section précise les règles liées aux retour et remboursement.

[Politiques de confidentialité](#)

Cette section présente les politiques liées à la confidentialité des informations personnelles recueillies aux fins de la transaction : engagement du FEIQ pour protéger les renseignements personnels, les règles liées à l'utilisation de l'adresse IP et de l'utilisation des témoins « cookies ».

[Clauses spécifiques](#)

Cette section présente les règles, les droits et les politiques qui touchent de manière spécifique les différents types d'accès et zones : laissez-passer, Zone avant-scène Or, Zone avant-scène Argent, Zone signature Bell et la zone réservée aux festivaliers ayant des besoins spéciaux.

Définitions

Le terme « **Billet** » est utilisé en référence au « **Laissez-passer** » du Festival d'été de Québec (le laissez-passer est composé d'un bracelet avec puce RFID intégrée et d'un macaron lumineux) et aux « **cartes Zone avant-scène Or et Argent** » et aux « **cartes Zone signature Bell** » (la puce RFID est intégrée à la carte) du Festival d'été de Québec.

Le mot « **évènement** » correspond à un tout, soit l'ensemble des spectacles diffusés durant les 11 jours du Festival d'été de Québec et non à un spectacle diffusé dans le cadre de l'évènement.

Le mot « **site Internet** » correspond au site transactionnel de la billetterie du Festival d'été de Québec.

« **FEIQ** » représente le Festival d'été international de Québec qui organise l'évènement « Festival d'été de Québec ».

Conditions d'utilisation du site Internet

En utilisant et en visitant le site Internet du FEIQ, vous acceptez de suivre et de respecter les Conditions d'utilisation ainsi que les lois et les règlements en vigueur en la matière. Vous ne pourrez plus utiliser notre site Internet si les Conditions ne sont pas respectées. Les Conditions d'utilisation peuvent être modifiées en tout temps sans préavis par le Festival.

Utilisation permise du site Internet

Vous êtes autorisé à visiter le site Internet et à acheter des Billets uniquement à des fins personnelles.

Utilisation non-autorisée du site Internet

Toute utilisation illégale ou non autorisée du site Internet, que ce soit pour la vente de billets, la reproduction du site Internet, l'utilisation d'un robot, d'un moteur de recherche Web ou d'un autre dispositif automatisé pourrait faire l'objet d'une enquête et mener ultérieurement à des procédures légales contre vous.

Avis de non-responsabilité

Le FEIQ ne garantit pas que le site Internet soit exempt d'erreur, qu'il ne subisse aucune interruption, attaque informatique, panne de service ou coupures momentanées, provenant du site lui-même ou d'un tiers, et qu'il produise tous les résultats escomptés par son utilisation, son contenu, sa recherche ou les liens qui y sont présents. Le site Internet et son contenu sont proposés tels quels. Le FEIQ ne peut être tenu responsable pour tout type de dommages directs ou indirects causés par l'utilisation du site Internet. Le FEIQ ne peut garantir aucun résultat spécifique de l'utilisation du service de billetterie.

Indemnisation

En cas de non-respect des Conditions d'utilisation du site Internet, vous acceptez d'indemniser le FEIQ, ses affiliés, ses partenaires et ses employés contre les dommages causés par l'utilisation non autorisée de son site Internet.

Politiques d'achat

Devise

Tous les prix indiqués sur le site Internet sont en dollars canadiens.

Méthodes de paiement

Le FEIQ accepte le paiement avec les cartes de crédit Visa, MasterCard et Discover seulement. Si vous n'avez pas de carte de crédit, il vous est possible d'utiliser des cartes prépayées. Pour plus d'information :

- Desjardins : <http://www.desjardins.com/particuliers/prets-marges-cartes-credit/carte-prepayee/>
- Postes Canada : <http://www.postescanada.ca/cpo/mc/personal/productsservices/visagiftcard.jsf>

Quantité maximale autorisée

Le Festival limite le nombre de Billets disponibles par transaction de la façon suivante :

- Mise en vente à tarif régulier jusqu'à la fin des mises en vente : limite de 8 laissez-passer, 4 cartes pour la Zone signature Bell et de 4 cartes Zone avant-scène Or et Argent par transaction.

Il est à noter que ces options d'achat seront accessibles uniquement à l'intérieur des dates prévues pour chaque mise en vente ou jusqu'à épuisement des quantités pour chaque catégorie de Billets. L'information sur les mises en vente est disponible à la section « Clauses spécifiques » de ces politiques.

Vérification et validation des commandes

Les commandes seront traitées seulement après vérification de l'adresse et autres données de facturation. Dans l'éventualité où certains renseignements fournis seraient inexacts, et afin de ne pas retarder l'envoi de vos Billets, des préposés à la billetterie vous contacteront. Advenant que nous soyons incapables de vous rejoindre après 3 tentatives, nous nous réservons le droit d'annuler votre commande.

Confirmation de la commande

Après avoir transmis votre transaction, vous recevrez une confirmation de votre commande à l'écran et une autre par courriel. Si vous ne recevez pas de confirmation de votre commande (sous forme de page de confirmation à l'écran ou par courriel) après avoir soumis les renseignements de paiement, si vous recevez un message d'erreur ou s'il y a interruption de service après avoir soumis les renseignements de paiement, vous êtes responsable de contacter la centrale téléphonique au 418 800-3347 ou au 1-855-800-3347 afin de vous assurer que votre commande a été traitée ou non. Le FEIQ ne peut être tenu responsable des pertes (financières ou autres) si vous présumez qu'une commande n'a pas été traitée parce que vous n'avez pas reçu de confirmation.

Politique de sécurisation de cartes de crédit

En achetant un Billet en ligne, vous autorisez le FEIQ à capturer les données de votre carte de crédit Visa, MasterCard ou Discover. Le site Internet transmet de façon sécurisée l'information à Paysafe qui analyse la validité de la transaction avant de l'accepter ou de la refuser (fonds insuffisants, carte déclarée volée, etc.). Une fois cette analyse sécurisée terminée, vous recevrez par courriel une confirmation de paiement avec un numéro de transaction ou une note de refus de transaction, selon que la carte a été approuvée ou non. Cette étape peut se faire instantanément ou prendre un délai de traitement selon l'achalandage ou la capacité de réponse de Paysafe. Si vous ne recevez pas un numéro de confirmation de paiement ou de refus de transaction (sous forme de page de confirmation ou par courriel) après avoir soumis les renseignements de paiement, si vous recevez un message d'erreur ou s'il y a interruption de service après avoir soumis les renseignements de paiement, vous êtes responsable de contacter la centrale téléphonique au 418 800-3347 ou au 1-855-800-3347 afin de vous assurer que votre commande a été traitée ou non. Le FEIQ ne peut être tenu responsable des pertes (financières ou autres) si vous présumez qu'une commande n'a pas été traitée parce que vous n'avez pas reçu de confirmation.

Reproduction ou modification de Billets

La reproduction et la modification des Billets sont strictement interdites.

Politiques de livraison et de cueillette de Billets

Poste régulière

Si vous avez choisi de faire livrer vos Billets par la poste régulière, ceux-ci seront postés **entre le 1^{er} et le 18 mai 2018**. Il est à noter qu'un délai de traitement pourra s'appliquer pour les commandes placées à partir du 18 mai. L'option de livraison sera disponible jusqu'au **28 juin 2018** (la dernière livraison partira au plus tard le 28 juin 2018). L'adresse de livraison utilisée doit être celle de la facturation de votre carte de crédit.

Si vous avez des questions pour la livraison des Billets, ou n'avez pas reçu les Billets dans ce délai, veuillez appeler au 418-800-3347 ou au 1-855-800-3347 ou envoyer un courriel à billetterie@infofestival.com.

Poste internationale (hors-Québec, Canada et international)

Si vous avez choisi de faire livrer vos Billets à l'extérieur du Québec et de l'Ontario, ceux-ci seront postés **entre le 1^{er} et le 18 mai 2018**. Il est à noter qu'un délai de traitement pourra s'appliquer pour les commandes placées à partir du 18 mai. L'option de livraison sera disponible jusqu'au **28 juin 2018** (la dernière livraison partira au plus tard le 28 juin 2018). L'adresse de livraison utilisée doit être celle de la facturation de votre carte de crédit. Pour les destinations internationales qui pourraient être sujettes à des délais de postes supplémentaires pouvant compromettre la livraison dans un délai acceptable et sécuritaire, la billetterie se réserve le droit de suggérer à l'acheteur de récupérer ses Billets sur place, à la Billetterie du Festival d'été de Québec située à la place George-V (voir détails plus bas).

Si vous avez des questions pour la livraison des Billets, ou n'avez pas reçu les Billets dans ce délai, veuillez appeler au 418-800-3347 ou au 1-855-800-3347 ou envoyer un courriel à billetterie@infofestival.com.

Envoi prioritaire

Si vous avez choisi de faire livrer vos Billets par le service prioritaire (à noter que ce service vous permettra uniquement d'obtenir un numéro de suivi de l'envoi et non de recevoir vos Billets plus rapidement), ceux-ci seront postés **entre le 1^{er} et le 18 mai 2018**. Il est à noter qu'un délai de traitement pourra s'appliquer pour les commandes placées à partir du 18 mai. L'option de livraison sera disponible jusqu'au **28 juin 2018** (la dernière livraison partira au plus tard le 28 juin 2018). L'adresse de livraison utilisée doit être celle de la facturation de votre carte de crédit.

Si vous avez des questions pour la livraison des Billets, ou n'avez pas reçu les Billets dans ce délai, veuillez appeler au 418-800-3347 ou au 1-855-800-3347 ou envoyer un courriel à billetterie@infofestival.com.

Billetterie du Festival d'été de Québec

Vous pourrez récupérer vos Billets au guichet de la billetterie du Festival d'été de Québec, située à la place George-V, du **2 au 15 juillet 2018**, SI ET SEULEMENT SI vous avez complété votre achat après le 28 juin 2018. Dans ce cas, vous devrez présenter une carte d'identité et la carte de crédit utilisée pour l'achat.

Dates et heures d'ouverture de la billetterie :

- Du lundi 2 juillet au mercredi 4 juillet : de 12 h à 18 h
- Du 5 au 15 juillet : de 12 h à 22 h

Politiques de retour et de remboursement

Aucun retour ou remboursement n'est permis pour tous les achats de Billets, même si ceux-ci ont été perdus, volés ou détruits. Le FEIQ n'est pas responsable pour les Billets perdus, volés ou détruits. Il est de votre responsabilité de conserver vos Billets jusqu'à l'évènement. Dans le cas où l'Évènement en entier (la tenue des 11 jours du Festival d'été de Québec) serait annulé, vous pourriez obtenir un remboursement en contactant la billetterie.

Si vous ne pouvez pas assister à l'évènement, aucun remboursement ne sera offert.

Politiques de confidentialité

Le FEIQ ne recueille, n'utilise et/ou ne communique vos renseignements personnels qu'avec votre consentement.

Les renseignements personnels que le FEIQ recueille sur vous, soit en ligne ou par le biais du centre d'appel de la billetterie, sont de natures nominatives et/ou anonymes.

En effet, les renseignements que vous transmettez au FEIQ incluent des renseignements nominatifs tels que votre nom, adresse, adresse de courriel et numéro de téléphone ainsi que des renseignements financiers tels que votre mode de paiement (numéro, type et date d'expiration de carte de crédit valide). Vous pouvez aussi fournir des renseignements au sujet de vos intérêts et activités, votre sexe et votre âge de même que des renseignements démographiques.

Soyez assurés que vos renseignements personnels sont protégés par des mesures de sécurité. Toutefois, le FEIQ ne peut entièrement garantir, malgré tous ses efforts, qu'une tierce partie n'aura accès ou n'obtiendra vos renseignements personnels à partir du site Internet, vous acceptez que le FEIQ ne puisse être tenu responsable pour tous dommages résultants de la transmission de vos renseignements personnels sur Internet et que la communication de vos renseignements personnels est à vos propres risques.

En complétant le processus d'achat, vous acceptez d'emblée d'être contacté uniquement relativement à votre transaction afin de recevoir une confirmation courriel, un appel automatisé ou non et/ou un message texte.

Par les présentes, vous autorisez le FEIQ, à utiliser votre image qui aura été captée ou enregistrée sur les sites de l'Évènement, à la modifier, reproduire, adapter à des fins promotionnelles (notamment pour des affiches, des dépliants, et sur le site internet du Festival d'été de Québec etc.) et ce sans contrepartie, ni autre permission.

Le FEIQ utilise votre adresse IP

Afin d'identifier et recueillir des renseignements démographiques généraux sur vous, le FEIQ utilise votre adresse IP. Lors de votre visite, il recueille automatiquement votre adresse IP et l'adresse de la dernière page Web visitée.

Le FEIQ utilise des témoins « cookies »

Afin de bien gérer sa communication, le FEIQ utilise des témoins. Cela permet de personnaliser votre système tout en sauvegardant les renseignements personnels et financiers si vous le désirez. Le bon fonctionnement du site Internet requiert l'utilisation de témoins. Si vous les désactivez, vous devrez choisir un autre mode d'achat (téléphone).

Clauses spécifiques

Laissez-passer

En procédant à l'achat d'un laissez-passer, vous acceptez les conditions et politiques suivantes :

Mise en vente et tarification

- Mise en vente au tarif régulier :
 - du 8 mars à 12 h au 4 juin 2018, à 23 h 59 ou jusqu'à épuisement des quantités :
 - 100,00 \$, taxes et frais de service inclus, frais de livraison en sus
 - à partir du 5 juin à 00 h jusqu'à épuisement des quantités :
 - 110,00 \$, taxes et frais de service inclus, frais de livraison en sus

Droits d'accès

- Site régulier des plaines d'Abraham pour la scène Bell;
- Site régulier du parc de la Francophonie pour la scène Loto-Québec;
- Site régulier de la place D'Youville pour la scène Hydro-Québec (laissez-passer suggéré);
- Site régulier du Cœur du FEQ à la place de l'Assemblée-Nationale pour la scène Fibe (laissez-passer suggéré)
- Spectacles en salles présentés dans la programmation :
 - Si la salle est déclarée complète, le laissez-passer ne donne pas de droit spécial d'entrer, ni de priorité sur d'autres. La règle du premier arrivé, premier servi s'applique.
 - La procédure d'accès au Théâtre Petit Champlain étant différente, le FEIQ vous réfère au infofestival.com pour les détails.

Règles spécifiques

- Âge requis :
 - Enfant entre 0 et 11 ans accompagné d'un adulte : laissez-passer non requis
 - 12 ans et plus : laissez-passer obligatoire
 - Limite de deux enfants par adulte
- Pour des raisons de sécurité, le FEIQ se réserve le droit d'interdire les poussettes sur ses sites lors de certains spectacles. Le FEIQ invite donc les festivaliers à consulter infofestival.com avant de se présenter à un spectacle afin de savoir si cette contrainte s'applique ou non.
- Pour connaître les politiques du FEIQ liées aux objets permis ou refusés sur les sites, consultez le infofestival.com.
- Le laissez-passer ou les droits qui s'y rattachent ou qui en découlent ne peuvent faire l'objet d'une cession, d'un concours, d'une vente ou d'un transfert, que ce soit dans un cadre commercial ou une campagne promotionnelle, avec ou sans contrepartie, sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du FEIQ.
- **La revente est strictement interdite.**
- La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement ou d'expulser toute personne dont le comportement sera jugé inadéquat avec ou sans remboursement du laissez-passer.
- Notez que l'heure d'ouverture des sites est déterminée par la direction du FEIQ.
- Les places sont limitées. Afin d'assurer la sécurité sur ses sites, le FEIQ se réserve le droit de prendre les décisions appropriées, y compris celle d'en restreindre l'accès.

Zone avant-scène Or

En procédant à l'achat de cartes d'accès à la Zone avant-scène Or, vous acceptez les conditions et politiques suivantes :

Mise en vente

- Du 8 mars 2018 à 12 h, jusqu'à épuisement des quantités
 - Les cartes Zone avant-scène Or disponibles en vente à partir du 8 mars 2018 ne comportent aucun privilège de renouvellement
 - Quantité limitée - premier arrivé, premier servi

Tarification

- Zone avant-scène Or - Unique
 - 630,00 \$, taxes et frais de service inclus, frais de livraison en sus
 - Le forfait comprend **une** carte, un macaron lumineux du Festival et un plan. Il donne accès aux 11 soirs du Festival d'été de Québec.
- Zone avant-scène Or - Multiple
 - 745,00 \$, taxes et frais de service inclus, frais de livraison en sus
 - Le forfait comprend 11 cartes datées (une carte valide par jour), et quelques copies du plan du site. Le macaron lumineux du Festival sera remis à l'entrée de la zone par un agent d'accueil.
- Cette charte de prix est valide pour tous, et ce, peu importe l'âge du détenteur d'une carte.

Droits d'accès

- La zone est un espace réservé, d'une capacité maximale de 3 000 personnes et exclusive aux détenteurs d'une carte Zone avant-scène Or :
 - Elle est située face à la scène Bell des plaines d'Abraham tout juste derrière une petite section réservée à l'admission générale;
 - Elle est accessible par l'entrée située à l'arrière de la scène Bell, du côté sud :
 - Un plan sera inclus lors de la livraison des cartes.
 - Important : si le site régulier de la scène Bell venait qu'à être fermé par la Direction du FEIQ, les détenteurs de carte Zone avant-scène Or ne perdront pas leur droit d'accès au site.
- En plus de donner un accès privilégié à la Zone avant-scène Or, cette carte vous offre les mêmes droits d'entrée que le laissez-passer régulier. Par conséquent, vous avez le droit d'accéder aux zones suivantes et êtes assujettis aux mêmes règles et conditions qui régissent l'ensemble des sites. Voici la liste des endroits accessibles :
 - **Site régulier** des plaines d'Abraham pour la scène Bell;
 - **Site régulier** du parc de la Francophonie pour la scène Loto-Québec;
 - **Site régulier** de la place D'Youville pour la scène Hydro-Québec;
 - **Site régulier** du Cœur du FEQ à la place de l'Assemblée-Nationale pour la scène Fibe;
 - Spectacles en salles présentés dans la programmation :
 - Si la salle est déclarée complète, la carte ne donnera pas de droit spécial d'entrer, ni de priorité sur d'autres. La règle du premier arrivé, premier servi s'applique.
 - La procédure d'accès au Théâtre Petit Champlain étant différente, le FEIQ vous réfère au infofestival.com pour les détails.
- Cette carte ne donne aucun droit d'accès aux zones VIP, et ce, peu importe le site.
- Cette carte ne donne aucun droit d'accès à la Zone avant-scène Argent de la scène Bell.
- Vous aurez un accès garanti à la Zone avant-scène Or, et ce, dès l'ouverture officielle des Plaines. Veuillez noter que seule la direction de l'Événement a l'autorité de décider de l'heure d'ouverture des sites.
- Un service de bar payant et des toilettes sont disponibles sur place.

Règles spécifiques à la Zone avant-scène Or

- Seules les personnes ayant une carte valide pourront entrer dans la Zone avant-scène Or. Il n'existe aucun privilège d'accès permettant d'entrer dans cette zone sans carte, peu importe l'âge, le statut et la condition du festivalier.
- Les poussettes sont interdites dans cette zone.
- La carte à puce Zone avant-scène Or est obligatoire. Le détenteur devra la présenter à l'entrée et à la sortie pour activation ou désactivation de celle-ci.
- La Zone avant-scène Or est un espace sans toit, ni plancher.
- Aucune chaise personnelle ne sera autorisée dans cette zone, et ce, en tout temps. Toutefois, lors des spectacles pour lesquels les chaises sont acceptées sur les Plaines, le FEIQ mettra des chaises à votre disposition pour assurer votre confort.
- La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement ou d'expulser toute personne dont le comportement sera jugé inadéquat.
- Cette carte ou les droits qui s'y rattachent ou qui en découlent ne peuvent faire l'objet d'une cession, d'un concours, d'une vente ou d'un transfert, que ce soit dans un cadre commercial ou une campagne promotionnelle, avec ou sans contrepartie, sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du FEIQ.
- Toutes les cartes Zone avant-scène sont NON remboursables et NON échangeables.
- Le FEIQ ne prendra aucune responsabilité en cas de perte ou de vol de cette carte.
- À titre de détenteur d'une carte Zone avant-scène Or, vous acceptez lesdites conditions et vous vous engagez à les respecter.
- **La revente est strictement interdite.**

Zone avant-scène Argent

En procédant à l'achat de cartes d'accès à la Zone avant-scène Argent, vous acceptez les conditions et politiques suivantes :

Mise en vente

- Du 8 mars 2018 à 12 h, jusqu'à épuisement des quantités
 - Quantité limitée - premier arrivé, premier servi

Tarification

- Zone avant-scène Argent - Unique
 - 365,00 \$, taxes et frais de service inclus, frais de livraison en sus
 - Le forfait comprend **une** carte, un macaron lumineux du Festival et un plan. Il donne accès aux 11 soirs du Festival d'été de Québec.
- Zone avant-scène Argent - Multiple
 - 415,00 \$, taxes et frais de service inclus, frais de livraison en sus
 - Le forfait comprend 11 cartes datées (une carte valide par jour), et quelques copies du plan du site. Le macaron du Festival sera remis à l'entrée de la zone.
- Cette charte de prix est valide pour tous, et ce, peu importe l'âge du détenteur d'une carte.
- Le détenteur d'une carte Zone avant-scène Argent 2018 bénéficiera d'un privilège de renouvellement de sa carte pour l'édition 2019 de l'Événement si, et seulement si la zone est reconduite :
 - Le détenteur recevra alors un courriel d'information concernant les modalités de renouvellement (ex. : dates de validité), au courant du mois de janvier 2019.
 - Ce privilège sera exclusif à l'acheteur. Par conséquent, il ne pourra être cédé à quiconque :
 - Dans le cas d'une vente corporative, le détenteur de la carte est la personne morale. Une vente corporative signifie que les frais ont été acquittés par la personne morale.
 - Note importante : le privilège permet d'avoir une option de renouvellement pour le nombre de cartes achetées en 2018. Il ne permet pas de changer de zone et ne donne pas de priorité d'achat pour de nouvelles cartes lors de l'édition suivante.

Droits d'accès

- La zone est un espace réservé, d'une capacité maximale de 2 000 personnes et exclusive aux détenteurs d'une carte Zone avant-scène Argent:
 - Elle est située derrière la Zone avant-scène Or de la scène Bell des Plaines d'Abraham.
 - Elle est accessible par l'entrée située à l'arrière de la scène Bell, du côté sud.
 - Un plan sera inclus lors de la livraison des cartes.
 - Important : si le site régulier de la scène Bell venait qu'à être fermé par la Direction du FEIQ, les détenteurs de carte Zone avant-scène Argent ne perdront pas leur droit d'accès au site.
- En plus de donner un accès privilégié à la Zone avant-scène Argent, cette carte vous offre les mêmes droits d'entrée que le laissez-passer régulier. Par conséquent, vous avez le droit d'accéder aux zones suivantes et êtes assujettis aux mêmes règles et conditions qui régissent l'ensemble des sites. Voici la liste des endroits accessibles :
 - **Site régulier** des plaines d'Abraham pour la scène Bell;
 - **Site régulier** du parc de la Francophonie pour la scène Loto-Québec;
 - **Site régulier** de la place d'Youville pour la scène Hydro-Québec;
 - **Site régulier** du Cœur du FEQ à la place de l'Assemblée-Nationale pour la scène Fibe;
 - Spectacles en salles présentés dans la programmation :
 - Si la salle est déclarée complète, la carte ne donnera pas de droit spécial d'entrer, ni de priorité sur d'autres. La règle du premier arrivé, premier servi s'applique.
 - La procédure d'accès au Théâtre Petit Champlain étant différente, le FEIQ vous réfère au infofestival.com pour les détails.

- Cette carte ne donne aucun droit d'accès aux zones VIP, et ce, peu importe le site
- Cette carte ne donne aucun droit d'accès à la Zone avant-scène Or de la scène Bell.
- Vous aurez un accès garanti à la Zone avant-scène Argent, et ce, dès l'ouverture officielle des Plaines. Veuillez noter que seule la direction de l'Événement a l'autorité de décider de l'heure d'ouverture des sites.
- Un service de bar payant et des toilettes sont disponibles sur place.

Règles spécifiques à la Zone avant-scène Argent

- Seules les personnes ayant une carte valide pourront entrer dans la Zone avant-scène Argent. Il n'existe aucun privilège d'accès permettant d'entrer dans cette zone sans carte, peu importe l'âge, le statut et la condition du festivalier
- Les poussettes sont interdites dans cette zone.
- La carte à puce Zone avant-scène Argent est obligatoire. Le détenteur devra la présenter à l'entrée et à la sortie pour activation ou désactivation de celle-ci.
- La Zone avant-scène Argent est un espace sans toit, ni plancher.
- Aucune chaise personnelle ne sera autorisée dans cette zone, et ce, en tout temps. Toutefois, lors des spectacles pour lesquels les chaises sont acceptées sur les Plaines, le FEIQ mettra des chaises à votre disposition pour assurer votre confort.
- La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement ou d'expulser toute personne dont le comportement sera jugé inadéquat.
- Cette carte ou les droits qui s'y rattachent ou qui en découlent ne peuvent faire l'objet d'une cession, d'un concours, d'une vente ou d'un transfert, que ce soit dans un cadre commercial ou une campagne promotionnelle, avec ou sans contrepartie, sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du FEIQ.
- Toutes les cartes Zone avant-scène sont NON remboursables et NON échangeables.
- Le FEIQ ne prendra aucune responsabilité en cas de perte ou de vol de cette carte.
- À titre de détenteur d'une carte Zone avant-scène Argent, vous acceptez lesdites conditions et vous vous engagez à les respecter.
- **La revente est strictement interdite.**

Zone signature Bell

En procédant à l'achat de cartes d'accès à la Zone signature Bell, vous acceptez les conditions et politiques suivantes :

Mise en vente

- Du 8 mars 2018 à 12 h, jusqu'à épuisement des quantités
 - Quantité limitée - premier arrivé, premier servi

Tarification

- Zone signature Bell Unique
 - 415,00 \$, taxes et frais de service inclus, frais de livraison en sus
 - Le forfait comprend **une** carte, un macaron lumineux du Festival et un plan. Il donne accès aux 11 soirs du FEQ.
- Zone signature Bell Multiple
 - 465,00 \$, taxes et frais de service inclus, frais de livraison en sus
 - Le forfait comprend 11 cartes datées (une carte valide par jour), et quelques copies du plan du site. Le macaron du Festival sera remis à l'entrée de la zone.
- Cette charte de prix est valide pour tous, peu importe l'âge du détenteur, sans exception.
- Le détenteur d'une carte Zone signature Bell 2018 bénéficiera d'un privilège de renouvellement de son siège pour l'édition 2019 de l'Événement :
 - Le détenteur recevra un courriel d'information concernant les modalités de renouvellement (ex. : dates de validité), au courant du mois de janvier 2019.
 - Ce privilège sera exclusif à l'acheteur. Par conséquent, il ne pourra être cédé à quiconque :
 - Dans le cas d'une vente corporative, le détenteur de la carte est la personne morale. Une vente corporative signifie que les frais ont été acquittés par la personne morale.
 - Note importante : le privilège permet d'avoir une option de renouvellement pour la même commande, même(s) siège(s). Il ne permet pas de changer de place ou de zone et ne donne pas de priorité d'achat pour de nouvelles places lors de l'édition suivante.

Droits d'accès

- Le détenteur d'une carte Zone signature Bell a accès à un siège assigné (numéroté), à usage exclusif, situé dans une zone érigée sous la forme d'un gradin d'une capacité maximale de 2 000 personnes :
 - Le gradin est situé du côté nord de la scène Bell des plaines d'Abraham.
 - Pour accéder au site de la scène Bell, le détenteur d'une carte Zone signature Bell pourra utiliser une entrée réservée aux seuls détenteurs de cette carte. Les indications liées à l'accès aux gradins seront précisées dans le rappel des politiques et sur le plan qui seront inclus à la livraison de vos cartes. L'accès au gradin se fera uniquement une fois à l'intérieur du site :
 - Un plan sera inclus lors de la livraison des cartes.
 - Important : si le site régulier de la scène Bell venait qu'à être fermé par la Direction du FEIQ, les détenteurs de carte Zone signature Bell ne perdront pas leur droit d'accès au site, mais devront obligatoirement utiliser l'accès exclusif.

- En plus de donner un accès privilégié à la Zone signature Bell, cette carte vous offre les mêmes droits d'entrée que le laissez-passer régulier. Par conséquent, vous avez le droit d'accéder aux zones suivantes et êtes assujettis aux mêmes règles et conditions qui régissent l'ensemble des sites. Voici la liste des endroits accessibles :
 - **Site régulier** des plaines d'Abraham pour la scène Bell;
 - **Site régulier** du parc de la Francophonie pour la scène Loto-Québec;
 - **Site régulier** de la place d'Youville pour la scène Hydro-Québec;
 - **Site régulier** du Cœur du FEQ à la place de l'Assemblée-Nationale pour la scène Fibe;
 - Spectacles en salles présentés dans la programmation en admission générale :
 - Si la salle est déclarée complète, la carte ne donnera pas de droit spécial d'entrer, ni de priorité sur d'autres.
 - La procédure d'accès au Théâtre Petit Champlain étant différente, le FEIQ vous réfère au infofestival.com pour les détails.

Droits d'accès, suite

- Le gradin ne permet pas d'accueillir des personnes en fauteuil roulant et quadriporteur.
- Cette carte ne donne aucun droit d'accès aux zones VIP, et ce, peu importe le site
- Vous aurez un accès garanti à votre siège de la Zone signature Bell, et ce, dès l'ouverture officielle des Plaines jusqu'à la fin du spectacle. Veuillez noter que seule la direction de l'Événement a l'autorité de décider de l'heure d'ouverture des sites.
- Un service de bar payant et des toilettes sont disponibles sur place.

Règles spécifiques à la Zone signature Bell

- La carte à puce Zone signature Bell est obligatoire. Le détenteur devra la présenter à l'entrée et à la sortie pour activation ou désactivation de celle-ci.
- Seules les personnes ayant une carte valide pourront entrer dans la Zone signature Bell. Il n'existe aucun privilège d'accès permettant d'entrer dans cette zone sans carte, peu importe l'âge, le statut et la condition du festivalier.
- Les poussettes sont interdites dans cette zone.
- La Zone signature Bell est un espace sans toit.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans La Zone signature Bell.
- La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement ou d'expulser toute personne dont le comportement sera jugé inadéquat.
- Cette carte ou les droits qui s'y rattachent ou qui en découlent ne peuvent faire l'objet d'une cession, d'un concours, d'une vente ou d'un transfert, que ce soit dans un cadre commercial ou une campagne promotionnelle, avec ou sans contrepartie, sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du FEIQ.
- Toutes les cartes Zone signature Bell sont NON remboursables et NON échangeables.
- Le FEIQ ne prendra aucune responsabilité en cas de perte ou de vol de cette carte.
- À titre de détenteur d'une carte Zone signature Bell, vous acceptez lesdites conditions et vous vous engagez à les respecter.
- **La revente est strictement interdite.**

Politique d'accès aux zones réservées aux spectateurs ayant des besoins spéciaux

Dans le but de faciliter l'accès et permettre à l'ensemble de la clientèle d'assister aux spectacles en plein air, le FEIQ offre des zones réservées aux festivaliers ayant des besoins spéciaux.

Sites où il y a des zones réservées :

- Scènes Bell des plaines d'Abraham
- Scène Loto-Québec du parc de la Francophonie
- Scène Hydro-Québec à place D'Youville.

Dates : Du 5 au 15 juillet 2018

Prix : Tarif en vigueur au moment de procéder à l'achat du Billet du Festival d'été de Québec

- Vous devez faire valider votre laissez-passer à l'entrée

Réservation : par téléphone (418-800-3347 ou 1-855-800-3347) dès le lundi 30 avril 2018, 9 h.

Politique

Les zones du Festival d'été de Québec réservées aux festivaliers ayant des besoins spéciaux sont accessibles pour toute personne qui a de la difficulté à se déplacer de façon permanente ou temporaire (membre plâtré ou blessure empêchant la mobilité) et qui, de ce fait, se déplace en fauteuil roulant manuel ou électrique, triporteur, quadriporteur, à l'aide d'une canne multipodes ou canne blanche, de béquilles, d'une marchette ou d'un chien guide.

Localisation

- Scène Bell : plaines d'Abraham, en face à la Zone signature Bell (gradin). La zone est accessible à partir du stationnement du Musée des plaines d'Abraham (anciennement la Maison de la découverte). L'accès à ce stationnement par transport adapté se fait à partir de la rue Wilfrid-Laurier.
- Scène Loto-Québec : parc de la Francophonie, à l'arrière du site près de la rue d'Artigny, entre la rue Jacques-Parizeau et la Grande-Allée. La zone est accessible directement par la rue d'Artigny.
- Scène Hydro-Québec : place D'Youville, section sur la terrasse située au fond du site, face à la scène, Au coin des rues Des Glacis et St-Jean, du côté Est de la rue Des Glacis
- Le plan détaillé sera disponible sur le site infofestival.com dans la section Info pratique / Personnes à mobilité réduite.

Commodités

Pour chacune de ces zones, il y a des toilettes adaptées, des chaises, des rampes et un chemin d'accès avec revêtement dur. Des breuvages et boissons alcoolisées sont en vente à proximité.

Réservation

1. Dans un premier temps, vous devez procéder à l'achat de votre laissez-passer. Voir les détails de la mise en vente sur infofestival.com.
2. Dès le 30 avril 9 h, vous devez communiquer par téléphone (418-800-3347 ou 1-855-800-3347) avec un de nos agents pour réserver les dates de vos visites au Festival. Un maximum de **quatre dates** sera possible par personne, incluant un accompagnateur.
3. Si des places ne sont pas comblées après le 1er juin, une 2^e vague de réservation sera offerte à partir du 2 juin 10 h. Le cas échéant, l'information sera publiée en temps et lieu sur le site web du Festival. Aucune liste d'attente ne sera créée.
4. Si vous ne vous présentez pas, communiquez avec nous afin que nous puissions attribuer la place à une autre personne.
5. Le soir même, vous devez vous présenter dans la zone à mobilité réduite avant 20h30. Après ce délai, votre droit d'accès vous sera refusé dans cette zone.

Notes importantes

- Lors de votre réservation, veuillez préciser si vous serez accompagné ou non. Si la présence d'un accompagnateur n'est pas requise, prière de le mentionner lors de la réservation pour que la place soit attribuée à une autre personne.
- Les accompagnateurs doivent arriver en même temps que les festivaliers ayant des besoins spéciaux.
- Vous devez spécifier si votre réservation est pour le premier spectacle de la soirée ou pour les deux. Aucune réservation pour le deuxième spectacle seulement.
- Les demandes de réservation laissées sur la boîte vocale ne seront pas considérées. Vous devez impérativement parler avec un préposé pour compléter une réservation. Nous vous suggérons de prendre en note son nom.
- Les soirs de grande affluence, il se pourrait que la sortie se fasse quelques minutes après la fin du spectacle pour des raisons de sécurité. Vous pouvez également quitter avant la fin du spectacle si vous le désirez.
- **Le laissez-passer est obligatoire pour tous, y compris les accompagnateurs.**

Nombre de places limité

- Scène Bell des plaines d'Abraham : 300 places totales incluant les personnes à mobilité réduite et les accompagnateurs.
- Scène Loto-Québec du parc de la Francophonie : 30 places incluant les personnes à mobilité réduite et les accompagnateurs.
- Scène Hydro-Québec à place D'Youville : 20 places incluant les personnes à mobilité réduite et les accompagnateurs.

Associations

Seules les associations peuvent effectuer des réservations de groupe. Un maximum de 8 personnes ayant des besoins spéciaux et de 4 accompagnateurs est permis pour la scène Bell des plaines d'Abraham et de 4 personnes ayant des besoins spéciaux et de 2 accompagnateurs pour la scène Loto-Québec du parc de la Francophonie et la scène Hydro-Québec à place D'Youville.

Merci et bon Festival !

Afin d'assurer la sécurité sur ses sites, le FEIQ se réserve le droit de prendre les décisions appropriées, y compris celle d'en restreindre l'accès.

J'ai lu et accepte TOUTES les conditions